

Lu pour vous – N° 7

Notes de lecture proposées par le secrétariat général du COR, dans un format synthétique et selon une approche pédagogique, pour mettre en avant différents travaux d'analyse, en France et à l'étranger, sur la question des retraites et du vieillissement.

Ces notes de lecture mensuelles ([disponibles sur le site du COR](#)) n'engagent pas le Conseil.

► The impact of health on labour supply near retirement

Richar Blundell et alii

[IFS Working Paper W17/18](#)

Les estimations de l'effet de la santé sur l'employabilité diffèrent considérablement selon les études en raison de différences dans les méthodes, données et mesure de santé.

Cet article évalue l'importance de ces différences en utilisant un cadre unifié pour interpréter les estimations de l'impact de la santé sur l'emploi en fonction de diverses mesures de la santé aux États-Unis et au Royaume-Uni. Par exemple, les auteurs constatent qu'il n'y a pas de différences dans les résultats obtenus, en mesure subjective ou objective de l'état de santé, à la condition qu'un grand nombre d'états de santé soient mesurés.

En moyenne dans ces deux pays, la dégradation de l'état de santé aux âges élevés expliquerait à elle-seule entre 3 % et 15 % de la baisse de l'emploi entre 50 et 70 ans : l'impact de la santé sur le niveau d'emploi tendrait à baisser avec le niveau d'éducation et serait plus grand aux États-Unis qu'en Angleterre.

La question de l'emploi des seniors s'inscrit ainsi plus globalement dans le cadre du vieillissement au travail, que recouvre la notion de « vieillissement actif ». [Les liens entre l'emploi des seniors et le vieillissement actif en Europe sont le thème du prochain colloque du COR.](#)

► Cumul emploi-retraite : deux personnes sur trois travaillent à temps partiel

Yoann Musiedlak

[DREES Études et Résultats n°1021](#)

En 2016, 478 000 personnes travaillent tout en percevant une pension de retraite. Près de la moitié de ces cumulants ont 64 ans ou moins, contre moins d'un retraité non cumulant sur cinq. Ils sont plus diplômés et neuf sur dix d'entre eux travaillaient encore juste avant de percevoir leur retraite, contre les deux-tiers des retraités non cumulants.

Comparativement aux autres seniors qui travaillent, les cumulants sont plus souvent non-salariés et exercent dans les métiers de l'artisanat ou en tant que commerçants ou chefs d'entreprise. Ainsi, seul un cumulant sur deux est salarié en CDI, contre plus de trois seniors en emploi non retraités sur quatre.

Près d'un cumulant sur cinq exerce une activité d'appoint à titre temporaire ou occasionnel. Deux tiers recourent au temps partiel, contre seulement un cinquième des seniors en emploi non retraités. Ce temps partiel permet de compléter la retraite mais il est aussi pris pour des raisons personnelles ou familiales. Les revenus ainsi tirés du travail comptent, en moyenne, pour 30 % des revenus annuels des cumulants.

Pour des compléments par régime de retraite, voir également [le dossier du COR de mars 2016 sur les transitions emploi-retraite.](#)

► The gender gap in pensions in Latin America

Verónica Amarante et alii

[International Social Security Review, Vol. 70, 2/2017](#)

Un taux d'activité plus faible, des interruptions de carrière plus longues et des salaires plus bas pour les femmes sont autant de facteurs qui contribuent aux écarts entre les hommes et les femmes au moment de la retraite. La conception des systèmes de sécurité sociale peut accentuer ou, au contraire, atténuer ces écarts.

Cet article présente de nouvelles données sur les inégalités entre les hommes et les femmes concernant l'accès aux pensions de retraite et le revenu tiré de ces pensions dans quatre pays latino-américains : l'Argentine, le Brésil, le Chili et l'Uruguay.

Il montre que l'écart entre 2000 et 2013 s'est resserré en matière d'accès à la retraite comme de revenu, surtout en Argentine et au Brésil. Dans ces deux pays, c'est en effet dans les centiles inférieurs de la distribution du revenu, dans lesquels les femmes sont surreprésentées, que le montant des pensions a le plus augmenté. Les politiques redistributives mises en œuvre dans ces pays pour faire reculer la pauvreté et réduire les inégalités – sans viser spécifiquement les inégalités entre les hommes et les femmes – ont contribué à réduire les écarts entre les hommes et les femmes en matière de retraite.

Pour mémoire, l'INSEE a édité un dossier dans le cadre de « Femmes et hommes, l'égalité en question – édition 2017 » sur [la question des écarts de pension entre les femmes et les hommes en Europe](#).

► Demographic changes

ISSA

[ISSA megatrends serie](#)

Ce rapport de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) a pour thème l'évolution de la démographie mondiale et son impact éventuel sur les systèmes de sécurité sociale. Il décrit et analyse les tendances émergentes, identifie les ruptures possibles par rapport aux tendances antérieures et permet de dégager trois grandes conclusions : le creusement des inégalités en matière de mortalité et de morbidité, la nécessité de s'attaquer à la question du vieillissement en mauvaise santé et, enfin, l'apparition de nouveaux défis en matière de santé, tels que les problèmes de santé mentale.

S'agissant des réponses envisageables, le rapport insiste en particulier sur la nécessité d'encourager le vieillissement actif, en bonne santé, et présente des exemples pratiques qui montrent que les institutions de sécurité sociale peuvent atténuer les conséquences négatives aux plans financiers et humains des changements à venir, par exemple en décalant les âges de départ à la retraite en fonction de l'augmentation de l'espérance de vie, en faisant évoluer les modes de financement au-delà des seules cotisations, en améliorant les conditions de vie aux âges élevés en développant des programmes sur les maladies dégénératives, etc.

L'AISS note que les pays dont le système de sécurité sociale est relativement peu développé mais qui enregistrent déjà un vieillissement rapide de leur population – pays à revenu intermédiaire supérieure selon la terminologie de la [banque mondiale](#) (certains pays d'Amérique du Sud, asiatiques et du Maghreb notamment) – sont probablement ceux pour qui le défi est le plus grand.

► **Les personnes âgées dépendantes vivant à domicile en 2015. Premiers résultats de l'enquête CARE « ménages »**

Mathieu Brunel et Amélie Carrère

[DREES Études et Résultats n°1029](#)

En 2015, 4 % à 10 % des personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à domicile sont dépendantes au sens du groupe iso-ressources (GIR), selon que l'on retienne une définition restreinte ou large. Par ailleurs, 3 % des personnes sont estimées dépendantes au sens de l'indicateur de Katz et également 3 % au sens de l'indicateur de Colvez. Ces trois mesures renvoient à différentes facettes de la dépendance et seules 15 % des personnes dépendantes au sens de l'une de ces mesures le sont au titre des trois. Selon ces indicateurs, la France métropolitaine compterait entre 0,4 et 1,5 million de personnes âgées en perte d'autonomie vivant à domicile. Ces estimations sont les premiers résultats de l'enquête « Capacités, Aides et REssources des seniors (CARE) ménages », volet seniors, réalisée par la DREES en 2015.

Parmi les personnes âgées vivant à domicile, les femmes sont, à âge égal, plus fréquemment en perte d'autonomie que les hommes. Les écarts de prévalence entre les femmes et les hommes peuvent aller jusqu'à 6 points de pourcentage pour les 75 ans ou plus.

Enfin, les seniors vivant à domicile sont moins fréquemment en perte d'autonomie (-3 points de pourcentage) qu'en 2008, alors même que

la proportion de résidents en institution, davantage confrontés à la perte d'autonomie, a baissé au cours de la période.

► **Pension reforms in EU11 countries: An evaluation of post-socialist pension policies**

Stefan Domonkos et András Simonovits

[International Social Security Review, Vol. 70, 2/2017](#)

L'article évalue les orientations des politiques de retraite mises en œuvre par les onze pays d'Europe centrale et orientale qui ont adhéré à l'Union européenne à partir de 2004. Les auteurs se concentrent sur l'après 2004 pour analyser les principaux effets des réformes des retraites adoptées par ces pays, en termes de lutte contre la pauvreté, d'adéquation des pensions et de viabilité budgétaire. Au-delà de cette analyse quantitative, ils évaluent la qualité des systèmes de retraite des onze pays en termes d'équité et d'efficacité, en mettant en lumière la trop grande générosité dans le calcul des premières pensions après la chute des économies socialistes ou encore des règles d'indexation des droits en cours de carrière et des pensions plus dynamique que le rendement du régime. Ces défauts selon les auteurs pourraient avoir des effets négatifs notamment sur la viabilité budgétaire de ces systèmes de retraite.

Le manque de données fiables contribue également, selon les auteurs, au déficit de connaissances sur ces réformes et leurs effets.

À propos du Conseil d'orientation des retraites

Créé en mai 2000, le Conseil d'orientation des retraites (COR) est une instance indépendante et pluraliste d'expertise et de concertation, associant notamment les partenaires sociaux, chargée d'analyser et de suivre les perspectives à moyen et long terme du système de retraite français.

Sur l'ensemble des questions de retraite (équilibre financier, montant des pensions, redistribution, etc.), le COR élabore les éléments d'un diagnostic partagé.

Ces notes de lecture ont été préparées par le secrétariat général du COR, sous la direction de M. Pierre-Louis Bras, président du COR.